

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 07 avril 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250407-DEL07042025_04-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 5

Présents (8) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (5) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Myriam Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal – procuration à Hervé Barsse
Nathalie Gemza, Administratrice – procuration à Jacqueline Pasin
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Roger Clay

DEL07042025-04

**CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille,
Vu l'instruction comptable correspondante à la gestion du budget concerné,

Considérant le rapport présenté par la Vice-Présidente,

Considérant que dans le cadre des mesures de fiabilité des comptes, il est nécessaire de constituer une provision pour risque conformément aux articles L2321-2 et R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De constituer dans le budget 2025 des provisions pour un montant total de **73 972,65 €** pour couvrir les risques et charges suivantes :

- Compte Epargne Temps (CET) : **61 259,64 €** (compte au bilan 1 541)
- Dépréciations pour créances douteuses redevables : **12 047,91 €** (compte au bilan 4911)
- Dépréciations pour créances douteuses débiteurs : **665,10 €** (compte au bilan 4961)

- D'autoriser le Président à produire les certificats administratifs permettant au comptable public d'alimenter les comptes de bilan des provisions en conséquence.

Les crédits sont prévus au BP 2025 aux natures 6815 et 6817

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 5 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**